



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 271 RELATIF MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 110 RÉDUISANT LES DENSITÉS D'OCCUPATION DU SOL DES AFFECTATIONS PA, RU, VA ET FOR ET VISANT LES USAGES H-1, H-2 ET C-2 POUR UN DÉVELOPPEMENT PLANIFIÉ DU TERRITOIRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 21 juin 2022, le Conseil a adopté le règlement numéro 271 relatif modifiant le plan d'urbanisme no 110 réduisant les densités d'occupation du sol des affectations PA, RU, VA et FOR et visant les usages H-1, H-2 et C-2 pour un développement planifié du territoire, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC des Laurentides le 19 août 2022 et entre en vigueur à cette date.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 2, rue du Village, durant les heures normales d'ouverture.

Une copie du règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au lien suivant : <https://arundel.ca/publications/reglements-municipaux/>

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À ARUNDEL, CE 22^e JOUR D'AOÛT 2022

Nicole Trudeau
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nicole Trudeau, directrice générale de la Municipalité d'Arundel, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché une copie de cet avis au bureau de la Municipalité et sur les deux (2) tableaux d'affichage (intérieur et extérieur) situé au 14, Route du Doctor Henry.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22^e jour d'août 2022

Nicole Trudeau
Directrice générale